

seaux de la nouvelle récolte dans les éleveurs de campagne de l'Ouest. Si l'on excepte quelques régions où des embarras persistent, il a été possible d'avancer promptement la date de livraison des contingents. Plus d'un tiers des centres de livraison de l'Ouest ont maintenant complètement atteint leur contingent de 14 boisseaux par acre, tel que stipulé. Seulement 154 centres sur 2,149 ont un contingent de 8 boisseaux à l'acre. Outre la livraison de 152 millions de boisseaux de blé, les cultivateurs de l'Ouest ont vendu 10 millions de boisseaux de lin et 100 millions de boisseaux d'autres céréales. Ces recettes diverses et additionnelles, de même que la hausse du prix du blé, ont amélioré le sort du cultivateur, de sorte qu'on ne peut s'en tenir aux conditions de 1940-1941.

Si nous avions rétribué l'entreposage du blé sur la ferme cette année, nous aurions eu sans doute beaucoup de peine à accepter 280 millions de boisseaux de blé. En toute probabilité, il aurait fallu, en effectuant les paiements, fixer la date de livraison d'un certain pourcentage du contingent de chaque cultivateur, ce qui eût été une dérogation considérable au projet.

La Commission canadienne du blé a déjà dû prier les producteurs de livrer les contingents de céréales qui leur avaient été assignés, et ce, chaque fois qu'il y avait de l'espace disponible aux centres locaux de livraison.

La prompt utilisation de l'espace disponible comporte deux avantages importants: premièrement, une plus grande disponibilité des céréales et des catégories de céréales qu'il est possible d'écouler rapidement sur les marchés intérieurs et d'exportation, ce qui tend à augmenter les ventes globales de céréales puisqu'elles sont disponibles et qu'on peut les expédier au moment voulu; deuxièmement, la Commission canadienne du blé pourra plus facilement aider aux producteurs à écouler 280 millions de boisseaux de blé au cours de la saison 1942-1943, ce qui ne serait pas possible si les cultivateurs réservaient une quantité notable de leurs céréales pour en effectuer la livraison en juin et juillet.

M. MARK SENN (Haldimand): Il y a un point que je ne saisis pas très bien. Dois-je comprendre qu'on versera une prime de \$2 l'acre sur toute augmentation de superficieensemencée en céréales du printemps, c'est-à-dire en céréales secondaires? Cette mesure s'appliquera-t-elle uniquement à l'ouest des Grands Lacs ou à tout le Canada?

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): La déclaration faite au nom du ministère de l'Agriculture porte que la Chambre sera saisie d'une mesure visant à

[L'hon. M. MacKinnon.]

accorder un versement de \$2 l'acre. La loi actuelle sera modifiée, car elle ne prévoit le versement sur la réduction des emblavures que dans les provinces de l'Ouest.

M. E. E. PERLEY (Qu'Appelle): La Chambre, l'Ouest et le pays tout entier seront heureux, j'en suis sûr, d'obtenir cette déclaration du ministre dès le début de la session. Jamais semblable mesure n'avait été révélée à une étape aussi peu avancée, et je crois que c'est une heureuse initiative. Le ministre cependant ne peut pas s'attendre de notre part à un examen assez attentif de cette longue déclaration pour que nous puissions lui poser des questions dès maintenant. Toutefois, je crois que l'Ouest sera vivement désappointé d'un ou deux aspects de la déclaration. J'aimerais poser une ou deux questions. Le ministre a-t-il bien dit qu'environ un tiers des points de livraison ont reçu en entier le contingent de quatorze boisseaux qu'ils étaient censés recevoir sur la superficie ensemencée de l'an dernier?

L'hon. M. MacKINNON: Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que plus d'un tiers des points de livraison de l'Ouest ont obtenu en entier leur contingent de quatorze boisseaux de blé par acre autorisé. Autrement dit, les cultivateurs disposent des contingents en cause et peuvent les livrer.

M. PERLEY: Le ministre peut-il nous dire quand les autres points pourront obtenir en entier ces quatorze boisseaux? La situation est grave en certains endroits où le contingent n'est que de huit boisseaux.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. Je ferai remarquer aux honorables députés qu'il s'agit ici d'une déclaration du ministre et qu'elle ne doit pas entraîner un débat.

M. ROBERT FAIR (Battle-River): Il est une question que je crois de la plus haute importance pour un certain nombre de cultivateurs de l'Ouest qui, par suite de la température et du marché de la main-d'œuvre, n'ont pas pu procéder au battage de leur récolte de 1942. Je demande au ministre du Commerce (M. MacKinnon) s'il ne soumettrait pas immédiatement un amendement à la loi sur la Commission canadienne du blé afin de permettre aux cultivateurs de livrer, sur leur contingent de 1942, tout le grain qu'ils ont en entrepôt, qu'il s'agisse des récoltes de 1940, 1941 ou 1942.

M. l'ORATEUR: C'est là une question qui pourrait être consignée au *Feuilleton*.